

Les Français lui eussent une reconnaissance au Roi, où l'on remarque les passages suivants : "Les chanoines de Québec, bien éloignés de se prévaloir des traités qu'il a plu à V. M. de signer en faveur de la religion, en sujets fidèles n'ont recours qu'à l'insigne bonté de votre cœur... Après les ordres précis que vous avez donnés de les traiter avec bonté et non comme peuples subjugués, vous ne voudrez jamais les réduire à des larmes et à des gémissements éternels, vous ne les exposerez pas aux mortelles inquiétudes que la suppression de l'épiscopat leur causerait sur la religion et le salut de leurs enfants. La promesse de faire passer d'Europe des prêtres de leur religion ne suffirait pas pour les tranquilliser, parcequ'ils conçoivent bien que le passage deviendrait moralement impossible dans une infinité de cas.... Un évêque qui serait à la vérité titulaire de Québec, suffirait pour tranquilliser vos nouveaux sujets, quoiqu'il n'eût point cet appareil et cet éclat qui accompagnent cette dignité dans les états catholiques."

Mr. Montgolfier partit au commencement d'Octobre. Le 25 du même mois Mr. Gravé écrivait la lettre suivante : "Que nous sommes tristes ; il y a deux jours que nous réglâmes l'édit de règlement de la cour, qui nous refuse un évêque comme une chose contraire aux lois de la Grande-Bretagne. Les Jésuites et les Récollets mourront chez eux, mais n'auront point de successeurs. Du reste tout est assez bien. Un grand vicaire est autorisé à exercer une pleine juridiction ecclésiastique. Les communautés subsistent. Les Séminaires, ou du moins le Séminaire de Québec, seront chargés de toute l'éducation de la jeunesse, qu'on enverra, je ne sais où, en Europe, se faire ordonner. Et ce qui nous afflige le plus, c'est que tous ces règlements sont précisément ceux qu'avait proposés M. De Murray, maintenant gouverneur général. Cela ne nous empêchera pas de presser M. le député du peuple (M. Charest) de partir au plutôt pour n'avoir rien à nous reprocher que dans l'espérance de réussir..."

Cependant M. Montgolfier débarqua en Angleterre où il rencontrait M. De la Corne, doyen du chapitre, et résidant à Paris depuis 14 ans. D'après une lettre de M. de Villars, procureur du Séminaire de Québec à Paris, (10 avril 1764), ils obtinrent un évêque pour le Canada. On s'attendait même que M. Montgolfier serait sacré en France dans le mois de Juin.

Mais soit qu'il eût commis quelque imprudence, soit que le gouvernement voulût faire un essai de ce qu'on pourrait tenter, ou peut-être pour faire sentir qu'on

aurait mieux fait d'attendre leur consentement pour faire l'élection, les autorités anglaises exigèrent qu'il renouât même à son grand-vicaire et que le Chapitre eût un autre pour évêque. Dans sa lettre de renonciation il suggère d'élire M. Briand, "qui à la pureté de sa foi, au zèle, à la science, à la prudence et à la piété la plus distinguée que je connaisse dans cette colonie, joint en sa faveur le suffrage du clergé et des peuples et la protection la plus marquée du gouvernement politique."

Elu le 11 Septembre 1764, M. Briand partit au mois de novembre, accompagné des vœux du peuple et du clergé, et muni des recommandations les plus puissantes de la part de M. Murray. Il trouva les autorités disposées à le *suffire* aux conditions suivantes : 1e. qu'il ne dépendrait d'aucune puissance étrangère et n'aurait aucun rapport avec Rome ni avec la France ; 2e. qu'une fois ses belles règles, puisque cela lui était absolument nécessaire, il serait censé tirer son autorité de sa place et de son siège. "Il serait difficile, dit M. Delacorne dans un mémoire au S. Siège, d'exprimer à quel point la cour d'Angleterre et tous les membres des différentes chambres de son gouvernement ont paru opposés... au S. Siège. Et c'est là sans doute qu'est née leur opposition pour un simple vicaire apostolique, évêque *in partibus*, persuadés qu'ils sont qu'il serait toujours révéralle *ad nutum* par le S. Siège, et par conséquent dans une continuelle et directe dépendance de Rome, au lieu qu'ils ont constamment paru avoir moins de répugnance pour un évêque en titre..." (a)

Les droits du Saint-Siège se trouvaient suffisamment reconnus quant à l'essentiel, puisqu'on admettait la nécessité des bulles du Pape ; pour le reste, il fallait bien avoir égard aux besoins spirituels de 60 mille âmes exposées aux violences d'une puissance hérétique. Les bulles de Mgr. Brand furent expédiées le 21 janvier 1766, et il fut sacré à Paris le 16 mars.

Le 28 juin de la même année fut un jour de grande joie pour tous les Canadiens. L'arrivée du nouvel évêque venait de changer en cantiques d'actions de grâces les gémissements et les prières qu'ils ne cessaient depuis longtemps d'offrir au ciel pour obtenir un premier pasteur.

Il vint loger au Séminaire, où les directeurs lui avaient offert dès 1764 un hôpital gratuit, aussi longtemps que les évêques de Québec se trouveraient dénués de ressources.

(a) Cela ne ressemble pas beaucoup aux sentiments exprimés par Lord J. Russell à l'évêque de Durham sur le rétablissement des évêchés titulaires catholiques en Angleterre par Pie IX.

Telle est l'histoire abrégée des obstacles que l'épiscopat eut à renverser pour reparaitre en Canada. Si les catholiques n'employèrent pas alors un langage plus ferme, ce n'est pas qu'ils doutassent de leurs droits, garantis par un traité solennel, mais ils préférèrent sauver par la prudence une institution que la violence et l'injustice pouvaient leur ravir à jamais.



Monsieur le Rédacteur.

Si vous pensez que la statistique suivante des *manufactures* de Lowell, puisse intéresser vos lecteurs, daignez lui trouver une place dans vos colonnes. Cette statistique a été rédigée, en janvier 1850, sur des renseignements authentiques, et je l'ai extraite presque mot-à-mot d'un journal de cette ville.

J. H. D

LOWELL.—Ce Manchester des États-Unis possède douze corporations de manufacturiers, dont la première fut établie en 1825 et la dernière en 1845. Le capital employé par les douze compagnies s'élève à \$ 13, 210, 000. Le nombre des usines est de 50 ; celui des fuseaux de 319,943 ; celui des métiers de 9,885 ; personnes employées, femmes 8,260, hommes 2,747 ; verges d'étoffes fabriquées par semaine, de coton 2,100,000, de laine 204,777, de tapis 12,000 ; livres de coton employées par semaine 653,000, de laine 69,000 ; verges d'étoffes imprimées 345,000, toises 9,515,000 ; tonneaux de charbon anthracite consommés par année 27,630 ; boisseaux de charbon de bois 35,903 ; cordes de bois 2,390 ; gallons d'huile £2,917, de saindoux 35,000 ; livres d'auidon 1,380,000 ; barils de farine 1,365 ; gages des femmes, sans la pension, \$ 2 par semaine ; des hommes, sans la pension, 80c. par jour. Lowell possède une bibliothèque publique de 7,000 volumes, à la quelle chacun peut avoir accès moyennant une souscription de 50c. par an ; il y a aussi deux caisses d'épargnes, trois banques et un hôpital.

Otre les douze corporations mentionnées ci-dessus, il y a d'autres manufactures qui produisent annuellement pour une valeur de \$ 1, 500, 000, employant \$ 400, 000 de capitaux et 1,500, ouvriers. La population de Lowell, qui était de 3,532 âmes en 1828, est maintenant estimée de 35,000.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié : la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes, chez M. Adolphe Legaré. Agent à la petite salle, M. Alfred Thibodeau.

P. A. MARMET, Gérant.